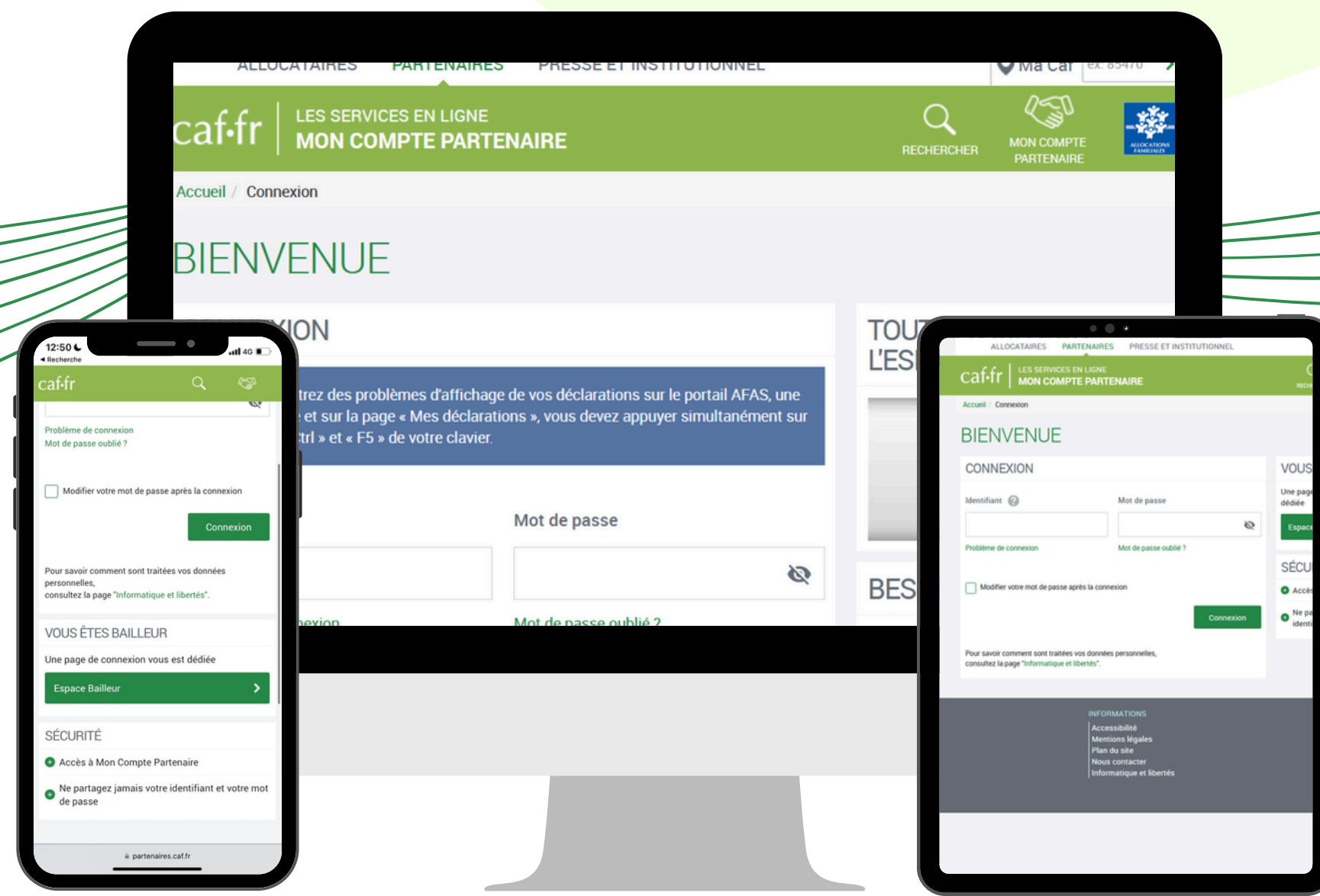


Bienvenue à la RÉUNION D'INFORMATION

Déclaration des loyers - Espace Bailleurs



LE Sommaire

1. RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGALES :

- explication des obligations de déclaration des loyers et des conséquences en cas de non-déclaration.

2. AVANTAGES DE LA TÉLÉDÉCLARATION :

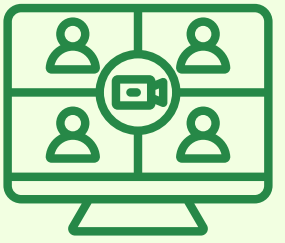
- mettre en avant la simplicité et l'efficacité de la télédéclaration par rapport aux déclarations papier, grâce à un outil facile et rapide.

3. PRÉSENTATION DE MON COMPTE PARTENAIRE - ESPACE BAILLEURS :

- démonstration en direct de la plateforme avec explication détaillée de ses fonctionnalités.

4. SÉANCE DE QUESTIONS/RÉPONSES :

- posez vos questions en direct pour lever tout blocage ou incompréhension.

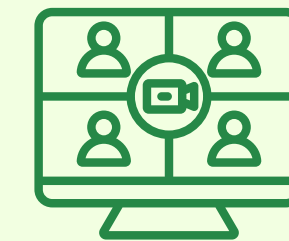


1

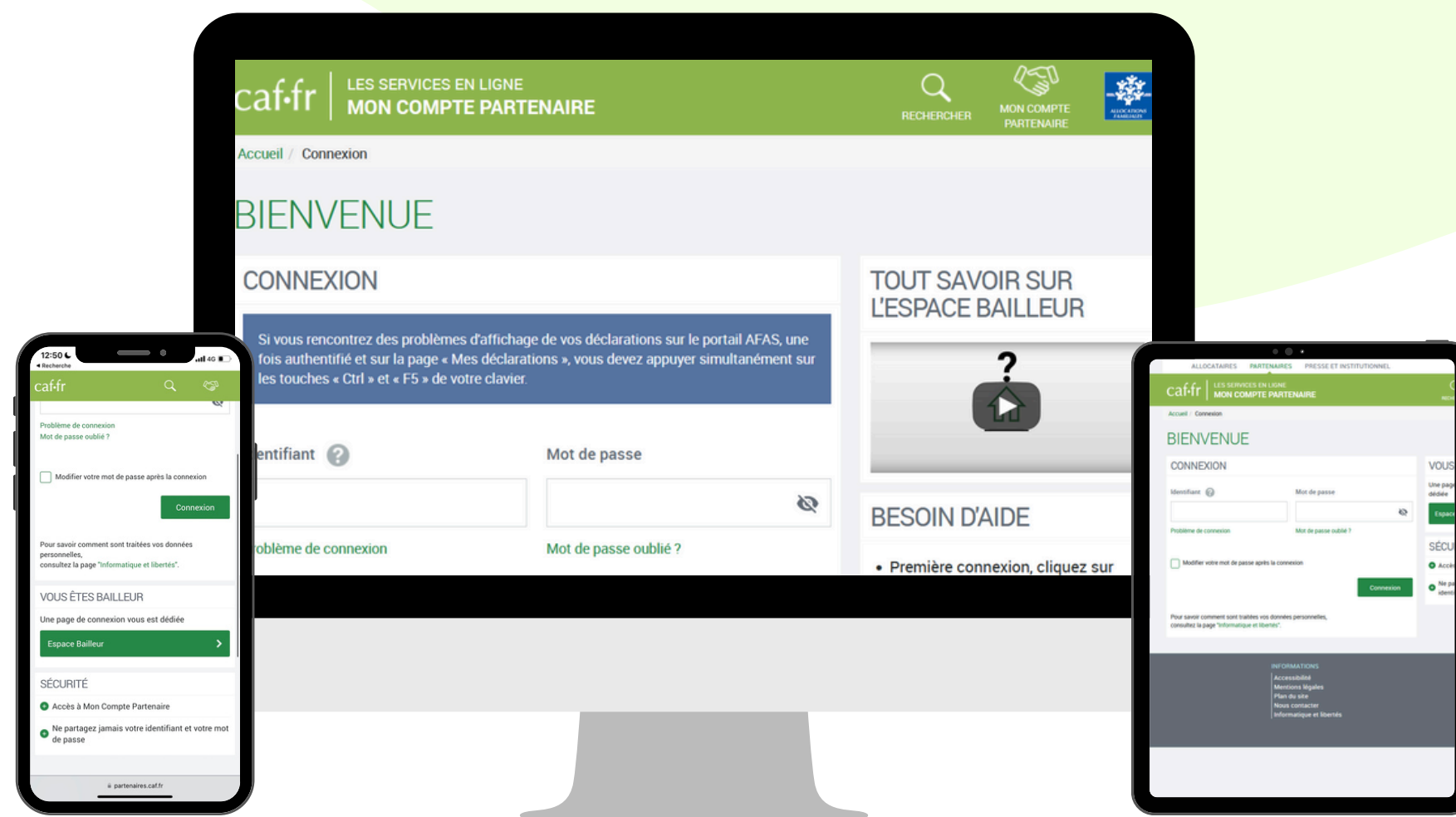
VOS DÉMARCHES

- ☒ Chaque année, la Caf vous demande de **déclarer en ligne les loyers du mois de juillet de vos locataires.**
- ☒ Pensez à réaliser cette démarche afin de **garantir la reconduction de leurs droits à l'allocation logement.**
- ☒ La démarche de renouvellement de loyers doit se faire **dès le mois de juillet.**

2



AVANTAGES DE LA TÉLÉDÉCLARATION SUR l'Espace Bailleurs





L'espace bailleur

Simple et pratique !

C'est quoi ?

L'Espace Bailleur est un service qui vous permet de déclarer facilement à la Caf et en toute sécurité :

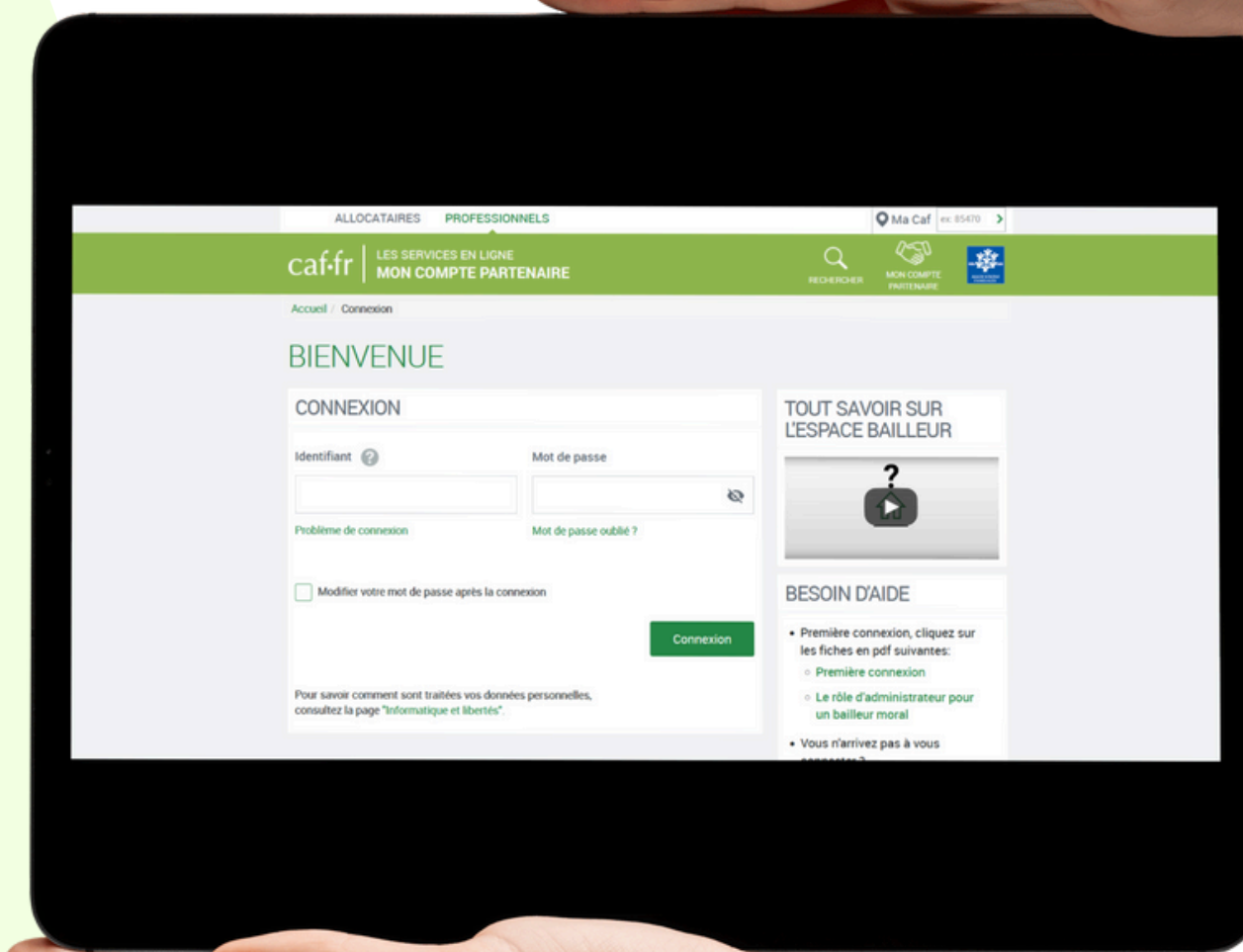
- le montant du loyer de juillet de vos locataires
- le départ / déménagement de votre locataire
- une modification du nombre de colocataires de votre logement
- un impayé de loyer
- une fin de gestion de votre logement
- vos coordonnées bancaires, coordonnées de contact
- la demande de versement direct de l'aide au logement

Il vous permet également de consulter :

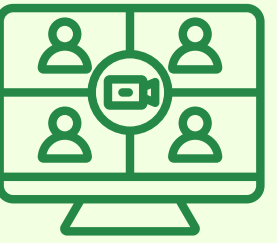
- la liste de vos locataires bénéficiaires d'une aide au logement
- le détail des paiements mensuels de l'aide au logement (si la Caf vous verse l'aide directement)
- des fiches pratiques et une foire aux questions

**DATE D'OUVERTURE DE LA TÉLÉDÉCLARATION DES LOYERS :
DÈS LE MOIS DE JUILLET**

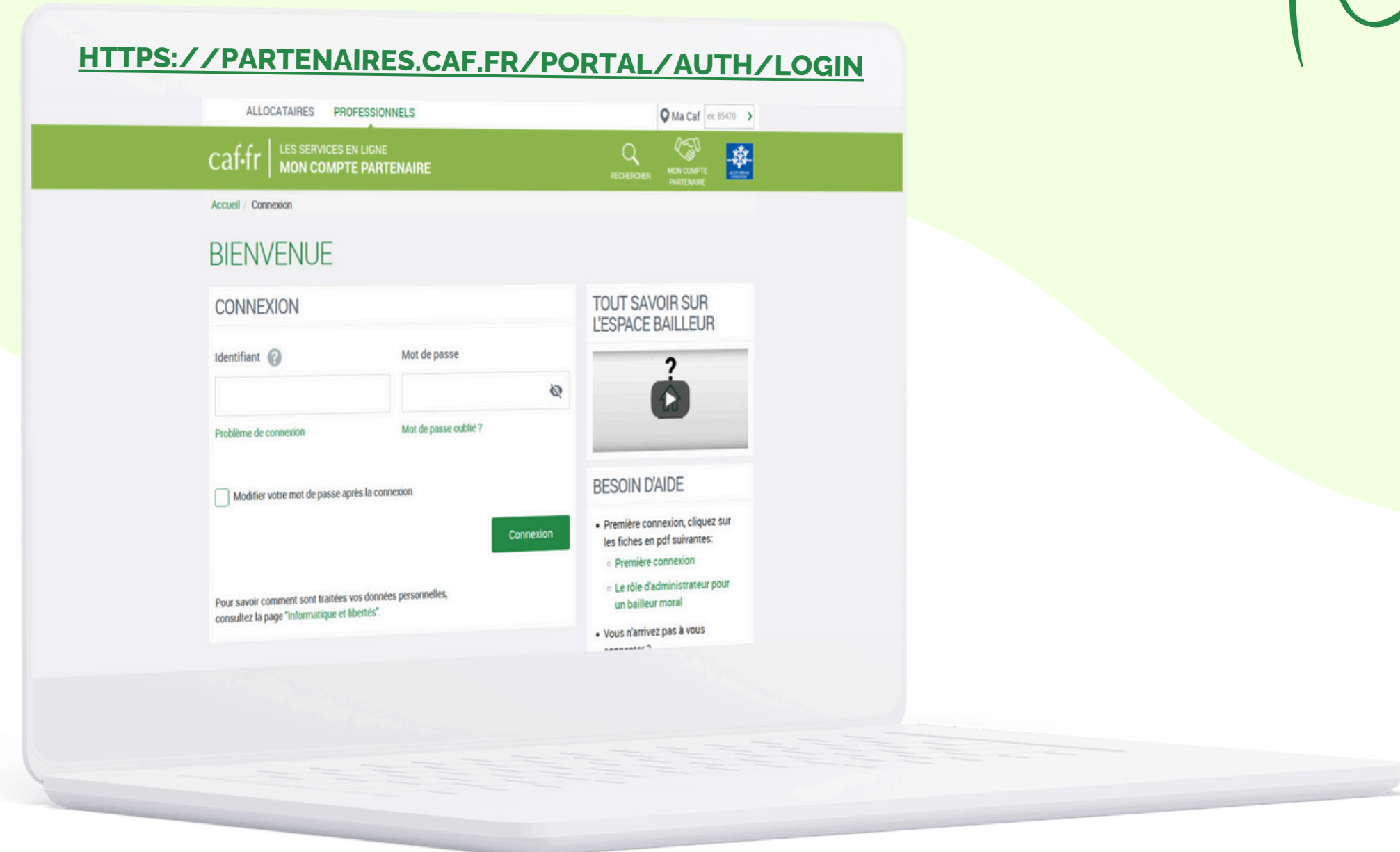
LES FONCTIONNALITÉS



3



PRÉSENTATION DE *Espace Bailleurs*



RDV SUR :
<https://partenaires.caf.fr/bailleurs/portal/auth/login>

L'authentification

VOTRE IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

IDENTIFIANT :

- LOGXXX OU PBAXXX

MOT DE PASSE :

- 8 à 20 caractères
- 1 majuscule
- 1 minuscule
- 1 chiffre
- 1 caractère spécial



 VOUS NE CONNAISSEZ PAS VOTRE IDENTIFIANT ?

CONNEXION

Identifiant ? Mot de passe

Problème de connexion Mot de passe oublié ?

Quel est mon problème ?

J'ai perdu mon identifiant	Problème sur l'écran de « connexion » ?
J'ai un message d'erreur sur l'écran « mot de passe oublié ? »	Le mot de passe reçu ne vous permet pas de vous connecter
J'ai un message d'erreur sur l'écran de « renvoi d'identifiant/mot de passe »	J'ai un message d'erreur sur l'écran de saisie du nouveau mot de passe
J'ai fait une demande de renvoi d'identifiant et/ou de mot de passe mais je n'ai rien reçu	

 OU TROUVER MON NUMÉRO D'UTILISATEUR ?

- Sur le courrier/mail vous indiquant votre identifiant ou mot de passe provisoire
- Sur le courrier/mail envoyé en juillet au moment de la déclaration de loyer

 VOUS AVEZ OUBLIÉ VOTRE MOT DE PASSE ?

CONNEXION

Identifiant ? Mot de passe

Problème de connexion Mot de passe oublié ?

Adresse mail Saisissez le texte ci-dessous

BfPAXxf  



- Je dois utiliser une seule adresse mail pour chaque compte bailleur
- Si je gère des logements dans d'autres départements :
 - un compte spécifique par département avec un identifiant et un mot de passe et une adresse mail différente.

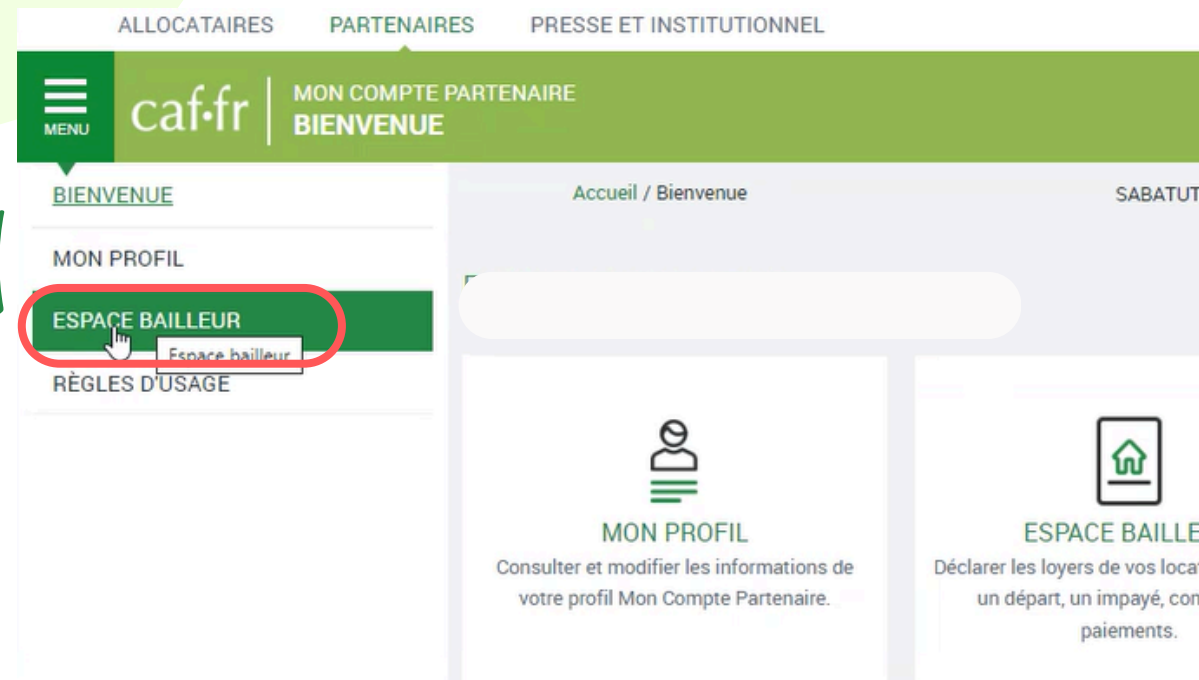
L'espace Bailleur

TÉLÉDÉCLARATION DES LOYERS

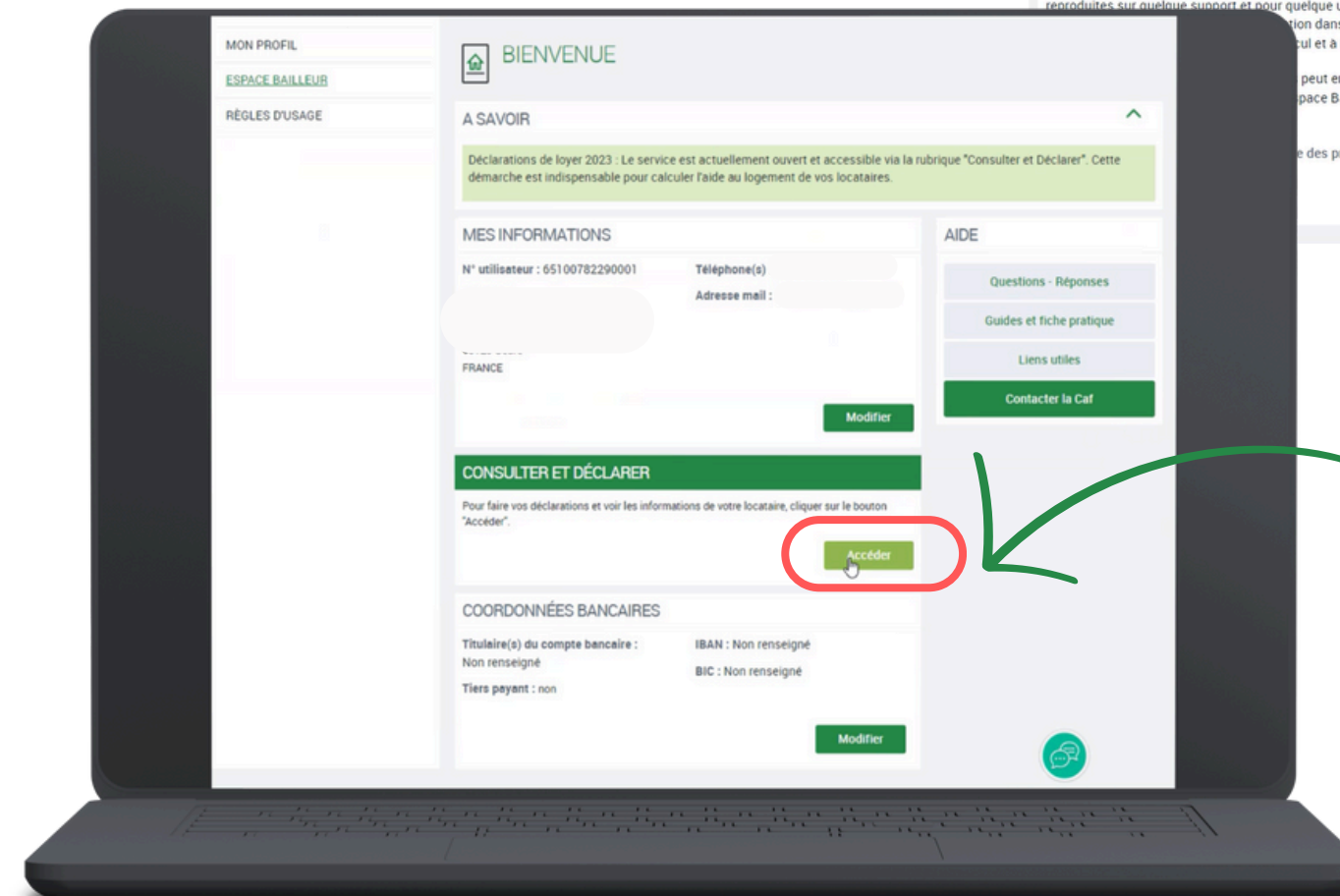
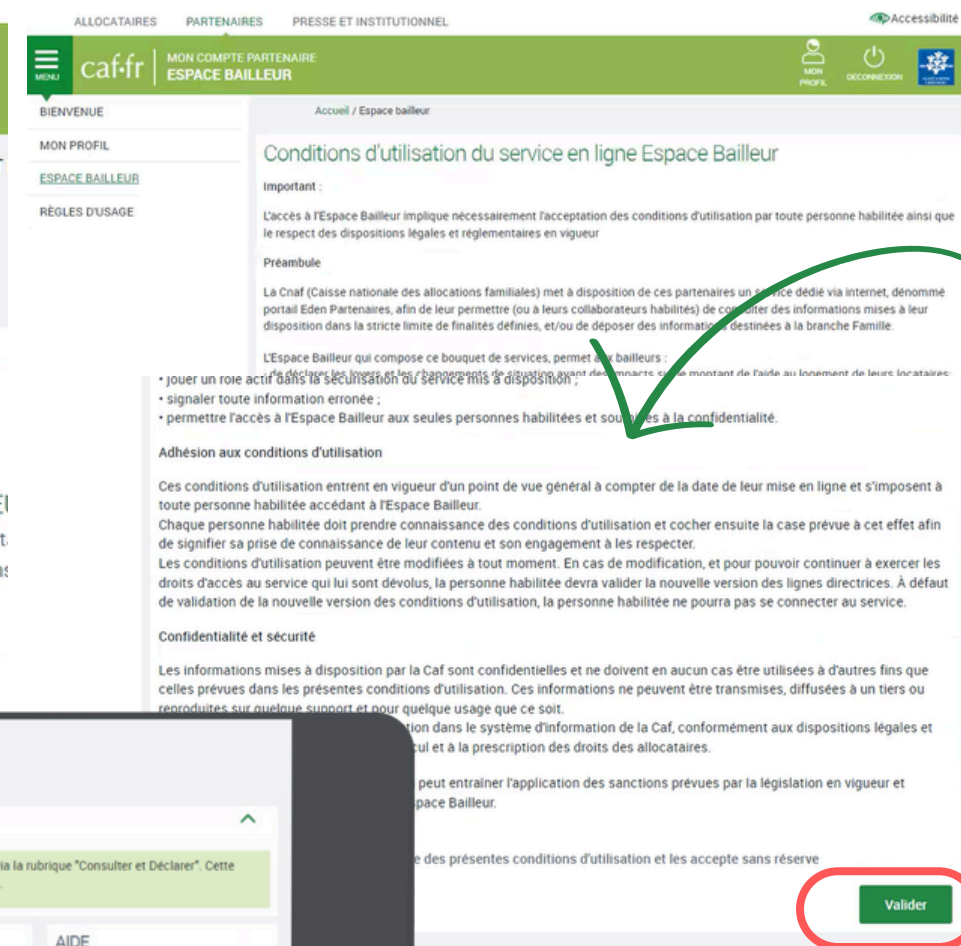
Une fois l'identifiant et mot de passe saisi, vous voilà sur votre espace bailleur
Vous pouvez maintenant télédéclarer le(s) loyer(s) de vos locataires



Premièrement
cliquez sur
"espace bailleur"



Ensuite, la page de
"conditions d'utilisation du
service en ligne" s'affichera.
Lisez puis accepter en bas à
droite.



VOUS POUVEZ TÉLÉDÉCLARER

BESOIN *d'aide ?*



HOTLINE BAILLEUR : 09 69 32 52 52 - CHOIX 4

- DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 16H30



bailleurs@caf65.caf.fr



UNE PAGE SPÉCIALEMENT POUR VOUS ACCOMPAGNER AVEC DES TUTOS PAS À PAS

- <https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-des-hautes-pyrenees/partenaires-locaux/tutos-bailleurs>